



Renouvellement de cdd mais rien signé

Par **piloujejo**, le **09/07/2010 à 13:22**

Bonjour, rn,voila moi j'ai une question a vous poser. rn j'ai travaillé dans un commerce pendant 10 mois (cdd),l'ambiance ne me plais pas du tout, mon patron ma proposer de renouveler en un autre cdd de 2 mois(uniquement verbalement) là actuellement je suis en vacance il pense que je vais reprendre dans 15 jours ,je n'ai rien signé sauf mon solde de tout compte ,es ce que je peux refusé ce cdd, es ce qu'il peux me causé des problème au niveau du pole emploi (assedic)? es ce que je peux faire le mort à c'est appel téléphonique ?(car je ne veux plus avoir affaire à lui). rn j'espère que vous avez compris mon petit problème merci pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **09/07/2010 à 16:38**

bonjour rnrnil vaut mieux lui dire qu'il recherche quelqu'un d'autrertrnvous travaillez après les congés vous êtes en cdi !rnrnpôle emploi exigera que vous fassiez valoir vos droits !rnrnpour tout savoir sur le cddrnrn<http://www.fbls.net/cdddroit.htm>rnrnpour tout savoir sur le cdirrnrn<http://www.fbls.net/CDIARRET.htm>